

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.24

Objet : Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement

L'an deux mille neuf et le vingt-un avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY,

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Michel CROS, Pierre VALVERDE, Eric CLO

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Pouvoir de Michel CROS à Annick MOURARET

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Patrick BARRAUD

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Prim a été créée par délibération du 20 janvier 1987 et par arrêté préfectoral n° 87.881 du 10 mars 1987.

Les travaux connexes au remembrement ayant été exécutés et les emprunts contractés ayant été totalement remboursés, les membres du bureau de l'Association Foncière réunis le 19 mars 2009 se sont montrés favorables à la dissolution de cette structure, si les communes concernées s'engageaient à prendre le relais pour la gestion et l'entretien de ses biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide

Vu les termes de la délibération du 19 mars 2009 de l'Association Foncière de Remembrement ;

- ◆ de prendre acte de la demande de dissolution de cette Association Foncière,**
- ◆ d'accepter la cession gratuite de ses biens concernant le territoire communal de St-Prim,**
- ◆ de s'engager à les entretenir,**
- ◆ d'accepter le versement résultant du bilan de clôture définitive,**
- ◆ de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à la donation de ces biens.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD